

Introduction

AirSprint soutient une culture axée sur la diversité, l'équité et l'inclusion. L'entreprise s'engage à créer un milieu de travail sans obstacles permettant la pleine participation de toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.

Général

Pour toute question concernant le présent rapport d'étape, le Plan d'accessibilité d'AirSprint ou l'accessibilité chez AirSprint, ou pour demander une version en format alternatif de ce rapport, veuillez communiquer avec AirSprint par l'un des moyens suivants :

Personne-ressource : Directeur·trice des ressources humaines

Adresse postale : AirSprint Aviation Privée
1910 McCall Landing NE
Calgary, Alberta T2E 9B5

Courriel : humanresources@AirSprint.com

Téléphone : 1.403.539.8117

Commentaires

Vos commentaires sont les bienvenus et peuvent être transmis par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Il est possible de fournir des commentaires de façon anonyme : par la poste, par téléphone (en désactivant l'identification de l'appelant) ou par courriel en utilisant un compte ne révélant pas votre identité. AirSprint accusera réception des commentaires – sauf s'ils sont transmis de façon anonyme – selon le même mode de communication utilisé.

Formats alternatifs

Des versions alternatives du présent rapport d'étape sont disponibles dans les formats suivants :

- Audio
- Gros caractères
- Imprimé
- Braille
- Électronique (format compatible avec les technologies d'assistance destinées aux personnes en situation de handicap)

Les formats imprimé, en gros caractères et électronique seront fournis dans les 15 jours suivant la demande. Les formats braille ou audio seront fournis dans un délai de 45 jours suivant la demande.

Emploi

AirSprint continue de prioriser un environnement de travail inclusif. En 2024, l'entreprise a poursuivi ses efforts pour offrir des mesures d'adaptation tout au long du processus de recrutement et de sélection. Les candidats étaient invités à demander le soutien nécessaire, y compris des mesures d'adaptation liées à un handicap. Cette information est clairement indiquée dans les offres d'emploi et rappelée pendant le processus d'entrevue. Le site Web d'AirSprint souligne l'objectif de maintenir une culture accueillante et inclusive représentative du Canada.

Environnement bâti

AirSprint reste engagée à éliminer les obstacles physiques dans les milieux de travail. L'entreprise dispose maintenant de bureaux et d'un hangar accessibles, situés au rez-de-chaussée et adaptés aux personnes utilisant des aides à la mobilité. De plus, AirSprint prend en compte l'ergonomie lors de l'achat de nouveaux équipements de bureau et fournit les mesures d'adaptation nécessaires pour répondre aux enjeux d'accessibilité.

Les espaces physiques accessibles à nos propriétaires comprennent plusieurs caractéristiques favorisant l'accessibilité, comme des toilettes accessibles, des portes automatiques et des corridors suffisamment larges pour les aides à la mobilité. L'accès au stationnement est facile à nos bureaux et hangars, et dans plusieurs cas, les propriétaires peuvent se rendre jusqu'à l'aéronef en voiture, au besoin.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

AirSprint continue d'utiliser les produits Microsoft Office, qui offrent des applications de pointe et des services infonuagiques intégrant des fonctions d'accessibilité, notamment pour les personnes ayant des déficiences visuelles, auditives, neurodivergentes, d'apprentissage, de mobilité ou liées à la santé mentale.

Les autres systèmes d'AirSprint sont principalement accessibles par le Web et bénéficient donc des fonctionnalités d'accessibilité de Google Chrome. Ces dernières incluent la transcription instantanée, la mise en évidence rapide des objets ciblés, la navigation par curseur de texte plutôt que par souris, et la description d'images.

AirSprint demeure engagée à offrir un site Web accessible au plus grand nombre de personnes, peu importe leur technologie ou leurs capacités. Nous travaillons continuellement à accroître l'accessibilité et la convivialité de notre site Web, tout en respectant plusieurs normes et lignes directrices disponibles.

Le site Web d'AirSprint vise la conformité au niveau Double-A des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.1) du W3C (World Wide Web Consortium). Il utilise un code conforme aux normes HTML/CSS du W3C, s'affichant correctement dans les navigateurs modernes.

En novembre 2024, nous avons lancé une nouvelle version de notre site Web comprenant des améliorations en matière d'accessibilité afin d'améliorer l'expérience de tous les utilisateurs. Ces améliorations comprenaient des graphiques à fort contraste pour une meilleure visibilité, une taille de police accrue pour faciliter la lecture, et une interface optimisée pour répondre aux divers besoins visuels. Nous continuons de revoir et d'ajuster des éléments comme l'espacement, le contraste des couleurs et les repères de navigation pour garantir une plateforme intuitive et inclusive – particulièrement pour les utilisateurs de lecteurs d'écran ou d'autres technologies d'assistance.

Communications autres que les TIC

AirSprint s'engage à rendre disponibles, sur demande, des versions alternatives de toutes ses communications internes et externes ainsi que de ses supports marketing. Les formats imprimé, en gros caractères et électronique seront fournis dans les 15 jours suivant la demande. Les formats braille ou audio seront fournis dans un délai de 45 jours suivant la demande.

Approvisionnement en biens, services et installations

AirSprint a poursuivi l'évaluation de l'efficacité de ses initiatives d'accessibilité dans les processus d'approvisionnement et a apporté les ajustements nécessaires pour renforcer l'accessibilité dans ces processus et contribuer à des objectifs plus larges en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Conception et prestation de programmes et services

Au cours de la période couverte par le rapport, AirSprint a offert une formation de sensibilisation au handicap à tous les employés qui interagissent directement avec nos propriétaires, dans le cadre du processus d'intégration. Cela permet à notre personnel de répondre efficacement aux besoins d'accessibilité des propriétaires. Ces besoins ont été pris en compte selon les besoins pendant la période de référence.

Transport

AirSprint a fourni l'assistance requise en matière d'accessibilité tout au long de la période couverte par ce rapport, répondant aux besoins des propriétaires en la matière selon les besoins. Au besoin, les employés d'AirSprint collaborent avec les propriétaires pour organiser les mesures d'accessibilité liées à l'accès aux aéronefs ou aux déplacements entre le lieu de départ et le terminal privé (FBO). Aucun obstacle lié au transport n'a été identifié au cours de cette période.

Dispositions réglementaires liées à l'accessibilité de l'OTC

AirSprint est assujettie aux règlements suivants de l'Office des transports du Canada (OTC) en matière d'accessibilité et demeure conforme à ceux-ci :

- Règlement sur la formation du personnel pour l'assistance aux personnes en situation de handicap
- Règlement sur la planification et les rapports relatifs à l'accessibilité des transports

Consultations

AirSprint a mené un sondage auprès de ses employés afin qu'ils partagent leurs expériences personnelles en matière d'accessibilité au sein de l'entreprise et qu'ils identifient les obstacles potentiels pour les employés et les propriétaires. Des thèmes clés sont ressortis, notamment : l'accès limité à l'étage supérieur dans certains lieux de travail; l'absence de toilettes accessibles adaptées aux employés ayant des aides à la mobilité dans certains sites; et un manque de ressources pour aider les gestionnaires à mieux comprendre les handicaps liés à la santé mentale.

Commentaires

AirSprint n'a reçu aucun commentaire lié à l'accessibilité durant la période couverte par ce rapport. Nous sommes déterminés à tirer des leçons des commentaires que nous pourrions recevoir et à en tenir compte avec soin.